

VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI?

NOUS RECRUTONS !

DIRECTEUR·RICE GÉNÉRAL·E

Vacance de l'emploi de Directeur(trice) général(e)

Au cours de sa séance du **19 mars 2026**, le Conseil Communal a décidé de pourvoir au poste de directeur(trice) général(e) par **recrutement, promotion ou mobilité**.

Profil de fonction : Voir le CDLD et le décret du 18/04/2013 (MB 22/08/2013).



PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Conditions générales d'admissibilité des candidats :

- être ressortissant de l'Union européenne ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être de conduite irréprochable ;
- être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de **niveau A** (universitaire ou assimilé) ;
- être lauréat de l'examen ou du concours de recrutement ;
- avoir satisfait au stage.

Conditions de participation à l'examen

Diplômes et certificats requis : pour pouvoir participer à l'examen, les candidats doivent être porteurs des titres requis à la date de clôture des inscriptions.

Les candidats doivent être porteurs des titres requis à la date de clôture des inscriptions, a minima d'un diplôme donnant accès à un emploi de **niveau A** relevant des domaines 6, 7, 8 et 9 tels que définis à l'article 83 du décret Paysage.

(<https://gallilex.cfwb.be/textes-normatifs/39681>).

Modalités de l'organisation de l'examen :

Conformément à l'AGW 11.7.2013, l'examen comprendra deux épreuves :

1. Une épreuve d'aptitude professionnelle portant sur les matières professionnelles (50 %) :

- Droit communal et loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS (40 %)
- Droit administratif appliqué aux pouvoirs locaux et la loi du 29 juillet 1991 sur la motivation formelle des actes administratifs (10 %)
- Droit civil (5 %)
- Droit constitutionnel (5 %)
- Droit des marchés publics (20 %)
- Finances et fiscalité locales (20 %)

2. **Une épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management** permettant d'évaluer le candidat notamment sur sa vision stratégique de la fonction et sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière en matière de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne. (50 %)

Pour être déclarés admissibles, les candidats doivent obtenir au moins 50 % des points pour chacune des épreuves et au minimum 60 % des points au total.

Est dispensé de l'épreuve d'aptitude professionnelle visée à l'article 6, §1er, 1° :

- tout candidat titulaire, par suite de nomination à titre définitif, de la direction générale d'une commune ou d'un C.P.A.S. ;
- tout candidat qui occupe la fonction de Directeur général adjoint dans une commune ou dans un C.P.A.S. et qui est, pour cette fonction, nommé à titre définitif, lorsqu'il se porte candidat pour la fonction de Directeur général ;
- tout candidat ayant réussi un examen ou un concours d'accession à un grade au moins égal à celui de chef de bureau et qui dispose d'au moins cinq années d'ancienneté à ce niveau.

Composition du jury

Le jury sera composé limitativement de :

Deux experts désignés par le collège communal. Ceux-ci peuvent détenir un grade légal ou justifier d'une expertise en relation avec la direction d'une commune ; Deux représentants de la fédération professionnelle concernée (fédération des directeurs généraux) appartenant à une commune de même catégorie ou de catégorie supérieure ; Un enseignant d'une Université ou d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'une haute école dont l'une des spécialités correspond à la matière de l'examen ou du concours.

Peuvent assister aux différentes épreuves, en tant que simples observateurs sans voix délibérative, un membre de chaque groupe politique présent au Conseil communal.

Les personnes intéressées par cet emploi et répondant aux conditions reprises ci-dessus, sont invitées à faire parvenir leur candidature pour le **18 mai 2026** au plus tard, par courrier, au Collège communal, Rue de Marchienne 5 à 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL (cachet de la Poste faisant foi) / par mail à l'adresse : service-rh-ac@montignyletilleul.be.

Les candidatures seront accompagnées des pièces suivantes :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une copie lisible des titres requis ;
- pour les directeurs généraux et adjoints (m/f) nommés à titre définitif lorsqu'ils se portent candidats à l'examen par mobilité, une attestation justifiant de leur nomination à titre définitif.

Les candidat(e)s titulaires d'un diplôme étranger devront apporter la preuve que le titre étranger est équivalent au diplôme belge exigé. Si le diplôme est rédigé dans une langue autre que le français, les candidat(e)s devront fournir la traduction du diplôme effectuée par un traducteur juré, lors de l'envoi de la candidature. **L'absence d'un des documents demandés entraînera la nullité de la candidature.**

Renseignements complémentaires : Toutes précisions complémentaires relatives au poste à pourvoir peuvent être obtenues auprès du service des ressources humaines, à l'adresse service-rh-ac@montignyletilleul.be ou par téléphone auprès de mesdames :

Sophie BAUSSART – 071/60.98.24 - Ursula FOUMO MOPO – 071/60.98.25 - Sara FURLANETTO – 071/60.98.50

